

## Association des Sénats, Shoura et Conseils Équivalents d'Afrique et du Monde Arabe

Atelier intitulé ((Les effets de l'immigration clandestine en provenance de pays africains et arabes vers l'étranger)) s'est tenu en marge de la 3ème Réunion du Comité exécutif des Femmes Parlementaires

Dimanche, le 9 février 2014 (La Salle de l'Amitié - Khartoum)

### Communiqué finale et Recommandations

Dans le cadre des efforts entrepris par des femmes parlementaires d'Afrique et du Monde Arabe pour réaliser le développement dans tous les domaines sociaux, économiques, politiques et culturels, elles ont mobilisé tous leurs potentiels mental et physique à cette fin, sous le patronage de Dr Ambale Abdallah Al-Ajab- Président du Conseil des États du Soudan, et en marge de la 3ème Réunion du Comité exécutif des Femmes Parlementaires de l'Association des Sénats, Shoura et Conseils Équivalents d'Afrique et du Monde Arabe tenue à Khartoum, un atelier a été organisé sous le nom (( Les effets de l'immigration clandestine des pays africains et arabes vers l'étranger )) dimanche, le 9 février 2014.

Ont pris part aux travaux de cet événement, des délégations des pays suivants ; la République du Soudan, la République Gabonaise, la République du Yémen, Le Royaume du Bahreïn et le Royaume du Maroc) en plus de Son Excellence M. Abdulwasie Yusuf Ali, le Secrétaire Général de l'Association, l'honorable M. Tamer Soliman, représentant de la Ligue des États Arabes, aussi bien que la participation de certains législatures, des dirigeants , des diplomates et des représentants des organisations de la société civile.

Dans son discours d'ouverture, Son Excellence l'honorable. Dr Ambale Abdallah Al-Ajab - Président du Conseil des Etats du Soudan a souhaité la bienvenue aux participants à cet atelier, tout en exprimant son appréciation du grand effort entrepris par l'Association des Sénats, Shoora et Conseils Équivalents d'Afrique et du Monde Arabe à travers ses divers organes dans la mise en lumière des questions sociales, culturelles et politiques en Afrique et dans le Monde arabe en particulier les questions liées à la famille et à l'enfant et la recherche des moyens les plus efficaces pour les traiter. Il a ajouté que l'Association constitue l'une des garanties de l'intégration afro-arabe au moment où le monde connaît l'émergence de grandes entités viables dans le but d'améliorer la situation des pays membre au niveau économique, politique et sociale afin d'assurer leur prospérité et leur stabilité.

M. Al-Ajab a exhorté l'Association à étudier le phénomène de l'immigration légale et illégale et à trouver des solutions scientifiques pour éliminer les causes du phénomène des guerres ,des conflits, des famines et des haut taux de pauvreté. Il a exprimé son souhait que cet atelier aboutira à des recommandations qui constituera une feuille de route pour traiter les questions susmentionnées, en particulier l'immigration légale et illégale au Soudan et dans d'autres pays de l'Association, appelant les autres pays africains à rejoindre l'Association.

Il conclue son discours par exprimer son remerciement au Secrétariat Général de l'Association, dirigé par M.Abdulwasie Yusuf pour ses efforts inlassables dans la promotion des activités de l'Association et l'amélioration de son performance ainsi qu'à l'honorable Madame Ablah Mahdi - président du

Comité exécutif des Femmes Parlementaires et tous ceux qui ont contribué à la réussite de cet événement.

Pour sa part, la professeur Samia Hassan - président de la Commission nationale pour les Femmes Parlementaires, a exprimé sa joie d'accueillir les travaux de cet atelier, notant que le Soudan constitue un canal de communication entre le monde arabe et l'Afrique, qui partagent de nombreuses coutumes et traditions. Elle a appelé à renforcer les relations bilatérales entre les pays arabes et africains et à bénéficier de leurs ressources de manière à atteindre la renaissance et le développement. Elle a également proposé de formuler un plan d'action pour atteindre l'intégration souhaitée entre le Monde arabe et l'Afrique tout en soulignant la nécessité de protéger les jeunes immigrants.

Un discours de bienvenu a été prononcé par Mme. Ablah Mahdi Abdel-Moneim, Président du Comité exécutif des Femmes Parlementaires de l'Association des Sénats, Shoura et Conseils Equivalents d'Afrique et du Monde Arabe, notant que les objectifs du Comité exécutif des Femmes Parlementaires sont à savoir; la promotion de la coopération intellectuelle, l'élimination des conflits, la lutte contre la pauvreté et le développement des lois et des règlements liés aux femmes et la mise en application de ces lois, l'amélioration de la transparence et la responsabilisation et la création d'un climat propice pour la participation des femmes dans la prise de décision.

Mme. Abdel-Moneim a abordé les résolutions et les recommandations issues des conférences et des réunions précédentes liées aux problèmes des femmes dans le Monde Arabe et l'Afrique. Elle a indiqué l'importance de discuter de la question de l'immigration légale et illégale de manière scientifique pour trouver des solutions les plus efficaces pour réduire ce phénomène.

M. Abdulwasie Yusuf Ali- le Secrétaire Général de l'Association des Sénats, Shoura et Conseils Equivalents d'Afrique et du Monde Arabe a souhaité la bienvenue aux participants à la réunion des délégations des pays membres et a exprimé ses remerciements au gouvernement du Soudan, au Conseil des Etats pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité accordés aux délégations et au Comité exécutif des Femmes Parlementaires pour son rôle positif joué dans le renforcement de la participation des femmes dans la prise de décisions au niveau politique, économique, social et culturel.

Il a souligné que la réalisation d'une réforme globale dépend de la contribution des femmes dans divers domaines du développement, ajoutant que l'association vise à encourager, à autonomiser les femmes, à mettre la lumière sur son rôle pionnier et à encourager son accès à l'éducation pour qu'elle contribue efficacement à la prise de décision et à la résolution des problèmes.

Lors de la 2ème séance de la réunion présidée par le Dr Badriah Suleiman, le Dr Khalid Ali a présenté un exposé intitulé ((La migration clandestine des arabes et des africains vers l'Union Européenne)) dans lequel a souligné la définition de la migration en arabe et en anglais, et la définition d'un réfugié selon la Convention de Genève.

Ce document a abordé les différents types d'immigration, ses conséquences et ses causes et a mis l'accent sur l'immigration clandestine vers des pays européens où le nombre d'immigrants a atteint 810 000 personnes. Le document a souligné les politiques et les mécanismes de sécurité pris par l'Union

Européenne pour lutter contre les flux d'immigrants clandestins. Ce document a cité un certain nombre de recommandations qui peuvent être faites pour que la migration soit légale.

Le Dr Karrar Al-Tahami - Secrétaire Général de l'Autorité des expatriés soudanais a passé en revue la loi sur l'immigration clandestine, puis le professeur Babiker Abdel Latif, conseiller juridique du Conseil des États du Soudan a abordé également cette lois.

Suite à une discussion approfondie avec une participation active des délégations suivantes ; La République du Soudan, le Royaume du Maroc, la République Gabonaise, la République du Yémen et le Royaume de Bahreïn. Cet atelier a abouti aux recommandations suivantes: -

- consolider la coopération et le partenariat entre les pays du Nord et ceux du Sud afin de renforcer le processus de développement et de lutter contre la pauvreté.
- encourager les efforts et améliorer les législations et les lois tendant à renforcer des garanties et des mécanismes de la protection des droits de l'homme sur le plan politique, économique et social.
- adopter des initiatives sociales sérieuses pour résoudre les conflits internes, frontaliers et territoriaux par des règlements politiques pacifiques, réalistes et consensuels pour arrêter le gaspillage des ressources.
- renforcer la coopération et les échanges entre les mondes arabe et africain à travers l'utilisation optimale des ressources et des potentiels communs, en particulier dans le domaine des

procédures d'immigration et de sécurité et la facilitation des procédures de réunification des familles immigrantes.

- améliorer des systèmes de gestion des ressources en vue de renforcer le niveau de la bonne gouvernance, ce qui constitue une condition essentielle pour la mise en œuvre des réformes économiques et sociales.
- assurer le respect des droits fondamentaux de l'homme, dont les droits culturels pour tous les immigrants, quel que soit leur statut juridique.
- lutter contre toutes formes de racisme et de haine contre les expatriés et de mépris de la religion en général, et en particulier dans les pays d'accueil d'immigration.
- assurer l'égalité de traitement entre les immigrants arabes et africains et les mains d'œuvre locaux en termes de salaires, de conditions de travail, de sécurité sociale, de pension, de droits et de libertés.
- assurer des mécanismes convenables pour le traitement décent avec les immigrants illégaux et imposer des peines lourdes sur les trafiquants d'êtres humains.
- établir des mécanismes pour permettre aux immigrants de se intégrer avec leurs nouvelles communautés.
- établir un observatoire de la migration régionale qui prend en charge de collecter des données et des statistiques sur la portée, des tendances et des caractéristiques du phénomène de la migration arabe et africaine vers l'Europe.
- organiser des stages de formation pour les immigrants pour les sensibiliser de leurs droits garantis par les lois nationales et internationales.